Transports maritimes: gens de mer, formation et recrutement

2001/2188(COS) - 06/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer de nouvelles solutions en vue remédier à la situation actuelle en ce qui concerne la formation et le recrutement des gens de mer. CONTENU : on a observé lors des deux dernières décennies une pénurie croissante de gens de mer bien formés, en particulier pour les officiers. Une étude récente dans ce domaine indique que cette pénurie correspond actuellement au niveau mondial à 4% de la main d'oeuvre totale (soit 16 000 personnes) et prévoit qu'elle sera de 12% (soit 46 000 personnes) en 2010. L'Union européenne est également confrontée à ce problème, et à un degré nettement supérieur, avec une pénurie estimée à quelque 13 000 officiers en 2001, qui passera à environ 36 000 officiers en 2006. La présente communication marque la volonté de la Commission européenne de présenter des données à jour sur la baisse du nombre des gens de mer de l'UE, ainsi qu'une analyse des causes de cette situation, des conséquences possibles pour le secteur des transports maritimes de l'UE, et des mesures nécessaires pour enrayer cette tendance. Si l'emploi et la formation relèvent essentiellement de la responsabilité des États membres, la Commission souhaite néanmoins susciter rapidement un débat sur ces questions, avec la participation de tous les acteurs concernés, puis faciliter et suivre la mise en oeuvre des mesures correctives envisageables. Ces mesures devront être appliquées à la fois au niveau national et communautaire et les États membres devront adapter les solutions proposées à leurs besoins et particularités. La Commission recommande de mettre en oeuvre en priorité les actions suivantes : - veiller à l'application correcte de la législation communautaire et internationale existante concernant les conditions de vie et de travail et la qualité des opérations à bord; - étudier comment appliquer au mieux, au niveau national, les possibilités de soutien à l'emploi de gens de mer communautaires offertes par les lignes directrices relatives aux aides d'État; - mise au point par les partenaires sociaux, dans le cadre d'accords volontaires, de solutions dans le secteur des services réguliers de passagers et de transbordeurs à l'intérieur de l'Union européenne; - campagnes de sensibilisation coordonnées au niveau national et européen en vue de revaloriser l'image des transports maritimes; - meilleure utilisation des technologies modernes en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail à bord des navires; - actions visant à rehausser le prestige social et la satisfaction au travail des professions maritimes (notamment, augmenter les salaires des officiers communautaires); - préserver l'existence d'un système de formation maritime de qualité dans l'UE - tirer parti des instruments communautaires permettent un soutien financier à la formation maritime, et des initiatives communautaires sont en cours dans le domaine des ressources humaines.